



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

N° Spécial

18 février 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIHL du 18 février 2022

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT	Page
DRIHL/UD92 SHRU N°2022-11	17.02.2022	Arrêté portant autorisation de démolir 32 logements situés au 43-49 rue Aristide Briand à Issy-les-Moulineaux et appartenant à l'OPH de Seine-Ouest-Habitat.	3

**Arrêté DRIHL92-SHRU n° 2022-011 du 17 Février 2022
portant autorisation de démolir 32 logements situés au 43-49 rue Aristide Briand à Issy-
les-Moulineaux et appartenant à l'OPH de Seine-Ouest-Habitat.**

**LE PRÉFET DES HAUTS-DE SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L 443-15-1 et R.443-17 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu la circulaire UHC/IUH 2/24 n° 2001-77 du 15 novembre 2001 relative à la déconcentration des décisions de financement pour démolition et changement d'usage de logements locatifs sociaux ;

Vu le dossier de demande d'autorisation de démolir transmis par l'OPH de Seine Ouest Habitat le 18 octobre 2021 ;

Considérant que la demande d'autorisation de démolir respecte bien les termes de la circulaire sus-mentionnée du 15 novembre 2001 ;

Considérant que le projet de renouvellement urbain de la ZAC Léon Blum porte sur la démolition de 260 logements PLUS/PLAI – dont 32 logements sis 43-49 rue Aristide Briand – et que l'offre globale de logements reconstituée sur site et hors site déjà fléchée s'élève à 191 logements sociaux PLUS/PLAI ;

Considérant que la répartition des logements sociaux produits sur site sera constituée de 30 % de PLAI minimum et de 30 % de PLS maximum.

Considérant la nécessité d'établir un avenant à la convention APL n°92 N H 1983 5 S 351 en date du 06/05/1983, en raison de la démolition de 32 logements sis 43-49 rue Aristide Briand à Issy-les-Moulineaux;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}

La démolition de l'immeuble appartenant à l'OPH de Seine Ouest Habitat, pour un total de 32 logements, sis 43-49 rue Aristide Briand à Issy-les-Moulineaux, est autorisée.

ARTICLE 2

La convention APL n°92 N H 1983 5 S 351 en date du 06/05/1983, en raison de la démolition de 32 logements sis 43-49 rue Aristide Briand à Issy-les-Moulineaux, appartenant à l'OPH de Seine Ouest Habitat, devra faire l'objet d'un avenant suite à la présente autorisation de démolition.

ARTICLE 3

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et notifié aux intéressés.

Nanterre, le 17 février 2022

Le préfet,

Signé

Laurent HOTTIAUX

Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 Cergy-Pontoise. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>